

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 12 juin 2023 à 18 h 30

en mairie

<u>Etaient présents</u>: Gérard BAUMEL, Michel HAMEAU, Pierrette FRIMAS, Céline MALLEGOL, Jean-Louis de BOISSEZON, Laurence BIENBOIRE, Geneviève MAZUEL, Serge NALET, Anne-Catherine KAUFFMANN, Stéphan PACCHIANO, Claire VOLTUCCI, Jean-Marie WILLOCQ

Absent excusé: Delphine ROQUES et Olivier ORSINI

Absent non excusé : Stéphane DURBEC

Procuration

Monsieur le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour : montant du loyer et attribution logement au-dessus de la poste, accepté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- 1 Demande de subvention auprès de la Région Sud : abri bus
- 2 -Convention d'occupation précaire d'un logement par la gendarmerie
- 3 -Accueil Collectif de Mineurs : Tarif retard pour le périscolaire et l'extrascolaire
- 4 -Personnel : création de poste

Informations diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Madame Geneviève MAZUEL, secrétaire de séance.

Délibérations du conseil :

1 -DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION SUD - ABRIS BUS

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que la Région Sud souhaite aménager et mettre aux normes pour personnes à mobilité réduite les deux points d'arrêts bus du village. Pour cela deux places de parking vont être utilisées sur le Cours Aristide Briand, selon le plan sommaire des lieux joint : devant l'agence immobilière et devant le Bar UBU.

La Région s'est engagée à financer une somme forfaitaire de 1 000 € par abri bus. Aussi Monsieur le Maire propose l'achat de 3 abris bus. Les abris bus seront installés place de l'Europe et au bord de la RD 4100 au niveau du lotissement du Moulin.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la proposition de la Région Sud pour le choix des emplacements des points d'arrêts bus du village,
- AUTORISE Monsieur le Maire à demander une aide financière auprès de la Région Sud de 1 000 € par abri bus, soit la somme de 3 000 €.

2 -CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN LOGEMENT POUR LA GENDARMERIE - Studio rue du bicentenaire

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que la gendarmerie de Digne les Bains recherchait un logement sur la commune pour accueillir un gendarme sous-officier.

Monsieur le Maire a proposé l'appartement au-dessus de la Poste occupé par un Gendarme Adjoint Volontaire sous contrat. Ce logement est assez grand pour loger le gendarme de carrière et sa famille.

Le studio communal est actuellement inoccupé, Monsieur le Maire a donc proposé la location le studio meublé situé rue du Bicentenaire au 2ème étage, d'une surface de 24 m² comprenant une pièce et une salle d'eau avec WC ainsi que la mise à disposition du local à vélos pour loger le Gendarme Adjoint Volontaire.

Le montant du loyer mensuel s'élève à 320 € avec charges soit 3 840 € par an, selon la délibération du 26 avril 2023.

Une visite des lieux a été effectué le 1^{er} juin 2023 par le service des affaires immobilières du Groupement de gendarmerie des Alpes de Haute-Provence et il propose une convention d'occupation précaire du logement. La durée de cette convention n'excédera pas 4 ans.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE les termes de la convention d'occupation précaire du logement studio meublé décrits ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

3 -TARIF RETARD POUR LES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS "LA CABANE AUX MINOTS"

La commune a mis en place il y a plusieurs années le périscolaire du soir, du mercredi et l'extrascolaire centre de loisirs à la demande de parents.

Ce service fonctionne avec des agents compétents jusqu'à 18 h mais de plus en plus cet horaire n'est pas respecté par certains parents qui systématiquement dépassent largement (3/4 d'heures) ce qui engendre des heures supplémentaires aux agents de l'école donc un coût financier.

La Directrice propose qu'à compter du 10 juillet 2023 un tarif retard de 4 € pour chaque retard et dès 15 minutes soit appliqué aux périscolaire du soir, du mercredi et à l'extrascolaire du centre de loisirs.

Certains retards aux vues de circonstances imprévues, justifiés entrainent des retards occasionnels, le tarif retard ne sera pas appliqué.

Pour rappel voici les tarifs des services :

Services	Horaires	Coefficient familial jusqu'à 700	Coefficient familial de 701 à 1000	Coefficient familial supérieur à 1000	Tarif retard proposé
Périscolaire matin et soir	7h30-9h	1.50 €	1.60 €	2.00 €	4.00 €
Repas cantine		3.50 €	3.70 €	4.00 €	8.00 € (mis en place par délibération du 11/04/2022)
Temps méridien		0.50 €	0.50 €	0.50 €	
Total		4.00 €	4.20 €	4.50 €	
Périscolaire mercredi journée	8h-18h	9.00 €	12.00 €	14.00 €	4.00 €
Périscolaire mercredi ½ journée	8h-12h30 ou 12h30-18h	7.00 €	8.00 €	9.00 €	4.00 €
Extrascolaire vacances	8h-18h	12.00 €	14.00 €	16.00 €	4.00 €
Séjours de vacances	Du lundi au vendredi	80.00€	90.00€	100.00 €	

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'un Des membres présents décident :

- D'APPLIQUER le tarif retard de 4 € au périscolaire du mercredi, du matin et soir et à l'extrascolaire à compter du 10 juillet 2023.
- CHARGE la Directrice de l'ACM de mettre en place ce tarif et de prévenir les parents utilisant ces services.

4 -CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR AU SERVICE CULTUREL

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que l'Agent communal de la médiathèque fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2023.

La délibération en date du 12 avril 2023 ayant pour objet tableau des emplois a supprimé le poste d'adjoint du patrimoine et à créer le poste de rédacteur. Plusieurs candidatures à ce poste ont été recues.

L'ensemble du conseil municipal souhaite développer le service culturel à la médiathèque et dans l'espace culturel situé dans le presbytère : organisations d'expositions permanentes, ponctuelles et faire vivre l'espace « Microfolies ».

Les travaux de l'étage du bâtiment avancent normalement et seront terminés dans le courant du mois d'août avec la pose de l'ascenseur.

Afin de mettre en place à la rentrée de septembre les activités culturelles à venir, Monsieur le Maire propose de créer le poste de rédacteur à compter du 4 septembre 2023 à temps non complet dans un premier temps.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

 AUTORISE Monsieur le Maire à créer le poste de Rédacteur dans la filière culturelle à 28 h semaine à compter du 4 septembre 2023,

- AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un agent sur ce poste et à faire toutes les démarches liées à ce grade,
- DIT que les crédits ont été portés au budget de la commune

<u>5 -LOGEMENT AU-DESSUS DE LA POSTE : FIXATION DU MONTANT DU LOYER ET ATTRIBUTION DU LOGEMENT</u>

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que la gendarmerie va louer l'appartement situé au-dessus de la poste qui jusqu'à présent était mis à disposition gratuitement pour les Gendarmes Adjoints.

Cet appartement sera occupé par un gendarme sous-officier et sa famille en attendant que la nouvelle gendarmerie aux Aires soit construite.

Le montant du loyer a été fixé à 500 € par mois avec charges comprises soit 6 000 € par an entre la mairie et le service des affaires immobilières du Groupement de Gendarmerie des Alpes de Haute-Provence.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le montant du loyer à 6 000 € par an du logement situé au-dessus de la Poste Cours Aristide Briand,
- ATTRIBUE le logement à la Gendarmerie
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES:

- La commune a exercé le droit de préemption sur plusieurs parcelles situées au ravin de Catus. Une demande d'annulation du droit de préemption a été déposé par l'acquéreur, Monsieur Alaimia présent au conseil municipal. Suites aux négociations, la commune s'engage à lever le droit de préemption si Monsieur Alaimia s'engage à retirer le recours auprès du Tribunal Administratif à réception d'une attestation. Monsieur Alaimia prend l'engagement devant l'ensemble du conseil municipal de faire retirer le recours par son avocat et concéder une servitude ainsi qu'un passage en amont du terrain (avenue de la Romane) pour les travaux de sécurité et d'entretien du réseau pluvial.
- Des racks à vélos seront achetés chez Libr'&Roues pour être installés sur le Cours Aristide Briand.
- Les cartes d'abonnement pour les entrées piscine seront mises en vente cette année mais seront valables 2 ans à compter de la date d'achat et non remboursable.
- L'Office National des Forêts fera une permanence à partir de septembre à Céreste afin d'expliquer les Obligations Légales de Débroussaillement et les zones à risque sur la commune.
- Mesures liées à la sécheresse : le stade d'Alerte Renforcée est maintenu sur la commune (arrêté préfectoral n°2023-158-009 du 7/06/2023).

Festivités de l'été :

- Du 6 au 16 juin : exposition à la médiathèque par « Céreste et ses Arts ».
- Le 11 juin : concert avec l'orchestre symphonique de Bouc-Bel-Air au théâtre de plein air Jean Petit.
- Le 17 juin : carnaval organisé par les lutins Cérestains dans les rues du village.
- Le 18 juin : journées européennes de l'archéologie à Carluc organisées par l'association « Histoire et Archéologie ».
- Le 30 juin : les années yéyé, ensemble vocal junior du Conservatoire de Musique du Pays d'Apt Luberon au théâtre de plein air Jean Petit.
- Le 1^{er} juillet : « fête des terrasses » organisée par le Comité d'animation place du Général de Gaulle exposition de vieilles voitures et animations et cours Aristide Briand en soirée concerts et animations organisés par les commerçants.
- Festivals des nuits de Carluc : les 8, 16 et 23 juillet au Prieuré de Carluc et le 21 juillet Place des marronniers.
- Le 15 juillet : Ballet Tierra Colombiana de Bogota au théâtre de plein air Jean
 Petit
- Le 16 juillet : Messe avec le groupe de Colombie suivie du défilé vers la place du Général de Gaulle.
- Les 22 et 23 juillet : fête foraine sur les places du village.
- Le 5 août : concert « Aquarela do brasil » au théâtre de plein air Jean Petit.
- Le 15 août : spectacle « les plus belles comédies musicales » place du Général de Gaulle

La séance est levée à 19 h 55

La Secrétaire de séance Geneviève MAZUEL

Le Maire Gérard BAUMEL

Informations : le procès-verbal de la réunion rédigé par le (ou la) secrétaire de séance désigné(e) par le conseil municipal en début de séance est consultable en mairie ainsi que les interventions des élus.